

VOUS POUVEZ CONTACTER LE CENTRE DE PMI LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00.

AIACCIU: Boulevard Lantivy, Cours Grandval

Tél. 04 95 29 15 51

Permanence Puéricultrices le mardi de 8h30 à 11h30

21, rue Del Pellegrino Tél. 04 95 29 14 11

Permanence Puéricultrices le jeudi de 13h30 à 16h30

BALIONU (à côté de l'ADMR)

Tél. 04 95 72 02 31

Permanence Puéricultrices le jeudi de 13h30 à 16h30

SARTÈ: 22 Cours Sœur Amélie

Tél. 04 95 77 71 74

Permanence Puéricultrices le lundi de 8h30 à 12h00

ALTA ROCCA: Mairie de Livia

Tél. 04 95 78 00 00

Permanence Puéricultrices le jeudi de 9h à 12h

PRUPIÀ: 23, Rue du Général de Gaulle

Tél. 04 95 76 09 42

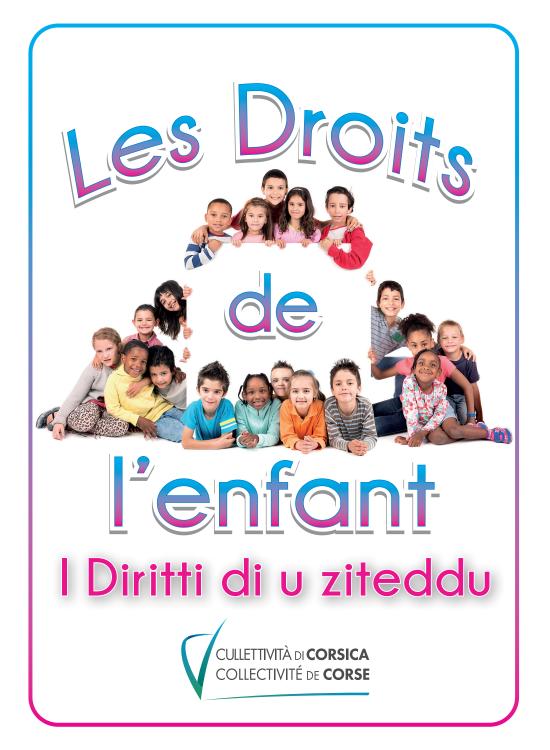
Permanence Puéricultrices le vendredi de 8h30 à 12h

PORTIVECHIU: Rue Lucien Valli

Tél. 04 20 03 93 10

pmi.portovecchio@cg-corsedusud.fr

Permanence Puéricultrices le mercredi et le jeudi de 9h à 12h



Direction de la communication institutionnelle - CdC - 2019



La convention internationale des **Droits de l'Enfant** est un texte de 54 articles, adoptée par les Nations Unies le 20-11-1989.

Elle affirme qu'un enfant n'est pas seulement un être fragile qu'il faut protéger mais que c'est une personne qui a le droit d'être éduquée, soignée, protégée, quel que soit l'endroit du monde où elle est née.

Tout enfant a le **droit de s'amuser**, d'**apprendre** et de **s'exprimer**.

Les Droits de l'Enfant













